



Berne, le 5 février 2010

Destinataires:

Les gouvernements cantonaux

**Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques
Ouverture de la procédure d'audition**

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de révision partielle de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) en vous priant d'adresser vos remarques et propositions éventuelles à l'Office fédéral de la santé publique, 3003 Berne, **d'ici au 16 avril 2010**.

Cette révision est nécessaire afin d'adapter les dispositions existantes au règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP). Elle vise en particulier à:

- autoriser la mise sur le marché de produits chimiques destinés au public, lorsqu'ils sont classés et étiquetés selon le règlement CLP;
- fixer les dates à partir desquelles l'utilisation de ce nouveau système de classification, étiquetage et emballage sera obligatoire en Suisse, afin que les fabricants disposent de suffisamment de temps pour s'y adapter.

Les autres modifications de l'OChim sont de nature formelle ou rectifient certaines imprécisions, mais ne contiennent aucun changement matériel important.

L'ordonnance sur les produits biocides (OPBio, RS 813.12) est également amendée sur quelques points d'importance secondaire et sans conséquence majeure pour les administrés.

Vous trouverez le projet de révision et le rapport explicatif en annexe. Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de la documentation relative à la consultation à l'adresse : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Les collaborateurs de l'Office fédéral de la santé publique (Olivier Depallens; tél. : 031 322 96 33, e-mail: olivier.depallens@bag.admin.ch et Cécilia Courvoisier; tél. : 031 323 35 80, e-mail: cecilia.courvoisier@bag.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question.



Nous vous remercions de votre concours et vous prions de croire, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Didier Burkhalter
Conseiller fédéral

Annexes:

- Projet de révision OChim
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires de l'audition

ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG: d
VD, NE, GE, JU: f
BE, FR, VS: d, f
GR: d, i
TI: d, f, i